

15 mai 2024

L'Écho municipal



Journal des citoyens de Saint-Prime

CE MOIS-CI DANS VOTRE ÉCHO MUNICIPAL

Rapport de la mairesse	Pages 2 et 3
Camp de jour 2024	Pages 4 et 5
Loisirs	Page 6
Aménagement paysager	Page 7
Avis public-Zonage	Page 8

Bonne lecture

TAXES MUNICIPALES

\$ \$ \$

PROCHAIN
VERSEMENT

MODES DE PAIEMENT

- Via votre institution financière
- Carte de débit
- Chèques
- Argent comptant



HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi Vendredi
9 h à 16 h 9 h à 12 h

☎ 418-251-2116

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour prendre rendez-vous!

CAMP DE JOUR 2024 24 juin au 9 août



INSCRIPTIONS
À PARTIR DE
**MARDI
28 MAI
9H**



INSCRIPTIONS
À PARTIR DE
**MARDI
4 JUIN
9H**



VOIR TOUS
LES DÉTAILS
À L'INTÉRIEUR!



Coût / semaine

70 \$

Tarif spécial
7 camps : 455 \$

*7e semaine à 50%
à l'achat de tous
les camps



RAPPORT DE MADAME MARIE-NOËLLE BHÉRER, MAIRESSE

Rapport sur les faits saillants du rapport financier 2023 de la Municipalité de Saint-Prime, conformément à l'article 176.2 du Code municipal.



Chers citoyens et citoyennes,

nous sommes heureux de vous présenter nos résultats financiers de 2023 qui nous permettent de vous informer sur la santé financière de la Municipalité ainsi que sur les principaux projets réalisés par notre municipalité.



FONDS D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2023, la Municipalité de Saint-Prime avait des revenus de **5 630 130 \$** comparativement à des dépenses de **4 875 434 \$**, d'où il résulte **un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de 163 184 \$**.

La municipalité a enregistré des revenus de taxation supplémentaires de 139 659 \$ provenant principalement de taxations complémentaires. Les charges de l'exercice ont été inférieures de 42 410 \$ des prévisions. Étant donné les revenus supplémentaires et les dépenses moindres, l'utilisation des surplus des années antérieures ne s'est pas avérée nécessaire, contrairement à ce qui a été budgété. Les quotes-parts payées à la MRC s'élèvent à 587 397 \$, le service incendie 241 164 \$ et le service de police 213 539 \$.

Bilan

ACTIFS

Trésorerie et équivalents	881 030 \$
Débiteurs	5 201 364 \$
Immobilisations corporelles	20 848 145 \$
Propriétés destinées à la revente	864 687 \$
Stocks de fournitures	97 974 \$
Autres actifs non financiers	45 181 \$
Total actifs	27 938 381 \$

PASSIFS

Créditeurs et charges à payer	266 675 \$
Revenus reportés	305 009 \$
Dette à long terme	8 695 238 \$
Autres passifs	9 454 \$
Total passifs	9 276 376 \$

EXCÉDENT ACCUMULÉ

Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	897 785 \$
Réserves financières et fonds réservés	212 056 \$
Financement des investissements en cours	13 940 \$
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	17 538 224 \$
Total excédent	18 662 005 \$

TOTAL PASSIF ET EXCÉDENT..... 27 938 381 \$

ENDETTEMENT

L'endettement total de la Municipalité de Saint-Prime totalise **8 751 700 \$**. De ces financements, un montant de **4 579 150 \$** est à recevoir du gouvernement provincial afin de rembourser une partie des dettes. L'endettement net est de **4 172 550 \$**.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Prime, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, indique que ceux-ci sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément à la Loi, je vous informe que la rémunération des élus municipaux pour l'année 2023 était :

Mairesse

Rémunération de base : 26 670 \$

Allocation de dépenses pour la municipalité : 13 335 \$

Conseillers

Rémunération de base d'un conseiller ou d'une conseillère : 6 566 \$

Allocation de dépenses d'un conseiller ou d'une conseillère : 3 283 \$



Marie-Noëlle Bhérer

Marie-Noëlle Bhérer, mairesse

Municipalité de Saint-Prime

Le 7 mai 2024

Le rapport financier de la Municipalité de Saint-Prime, pour la période se terminant le 31 décembre 2023, fût déposé au conseil municipal le 6 mai 2024. Nous vous présentons le sommaire ci-dessous.

Résultat fonctionnement

	BUDGET 2023	RÉEL 2023
REVENUS		
Fonctionnement		
Taxes	4 378 939 \$	4 518 598 \$
Compensations tenant lieu de taxes	76 556 \$	72 312 \$
Transferts	711 693 \$	517 290 \$
Services rendus	154 760 \$	162 390 \$
Imposition de droits	150 560 \$	103 120 \$
Amendes et pénalités	12 000 \$	14 606 \$
Autres revenus d'intérêts	24 000 \$	60 957 \$
Autres revenus	191 400 \$	180 857 \$
Total fonctionnement	5 699 908 \$	5 630 130 \$
CHARGES		
Administration générale	859 711 \$	883 132 \$
Sécurité publique.....	517 175 \$	516 887 \$
Transport	1 163 498 \$	1 085 779 \$
Hygiène du milieu	772 918 \$	671 805 \$
Santé et bien-être	27 600 \$	10 785 \$
Aménagement, urbanisme et développement	412 352 \$	485 446 \$
Loisirs et culture	837 333 \$	896 075 \$
Frais de financement	327 257 \$	325 525 \$
Total charges	4 917 844 \$	4 875 434 \$
EXCÉDENT		
Excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	782 064 \$	754 696 \$
Excédent (perte) sur disposition d'actif	0 \$	1 306 \$
Coût des propriétés vendues	0 \$	35 797 \$
Remboursement de la dette à long terme	(693 324) \$	(474 983) \$
Transfert activités d'investissement	(11 500) \$	(6 757) \$
Réserves financières et fonds réservés	(140 200) \$	(146 875) \$
Montant à pourvoir dans le futur	(8 100) \$	0 \$
Affectations de fonctionnement	71 060 \$	0 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice	0 \$	163 184 \$

SOMMAIRE ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS 2023

Matériel informatique	1 893 \$
Équipement de bureau	20 448 \$
Matériel roulant	67 875 \$
Machinerie et équipement	95 738 \$
Amélioration Centre Communautaire (génératrice)	1 740 \$
Réseau d'égout rue Néron	2 271 \$
Rue des Cerisiers et Cornouillers	19 607 \$
Jeux d'eau	23 853 \$
Porte d'entrée MRC	1 958 \$
Réseau d'aqueduc rte 169 (secteur bas de la Côte du Cran)	635 893 \$
Total immobilisations	871 276 \$



INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR

INSCRIPTIONS
À PARTIR DE
**MARDI
28 MAI
9H**



INSCRIPTIONS
À PARTIR DE
**MARDI
4 JUIN
9H**

Inscriptions

Par téléphone : 418-251-2116 p. 2230 ou 2244

*Durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville

Par Internet : www.saint-prime.ca

(Section « Citoyen » / Inscription aux activités)

*Vous devrez préalablement avoir créé votre dossier familial.



Maximum
90 places
par
semaine

Dates et coûts des camps



Camp 1 : 24 au 28 juin - Jungle

Camp 2 : 1 au 5 juillet - Hawaïen

Camp 3 : 8 au 12 juillet - Olympiade

Camp 4 : 15 au 19 juillet - Journée des camps

Camp 5 : 22 au 26 juillet - Western

Camp 6 : 29 juillet au 2 août - Disney

Camp 7 : 5 au 9 août - Carnaval

Prévoir 7,50 \$ pour le chandail du camp de jour

*Prévoir des coûts supplémentaires lors des sorties spéciales du jeudi qui sont optionnelles. Possibilité de choisir les camps individuellement (inscriptions jusqu'au mercredi précédant le camp).



Informations générales

Horaire :

Lundi au vendredi 9h à 16h

Durée : 7 semaines

Clientèle : 4 à 12 ans

*4 ans avant le 30 septembre



Rencontre parents-enfants

11 juin 2024

18h30 à 19h30

Centre communautaire
Marc-Garneau



Service de garde

Lundi au vendredi

Matin et soir

7h15 à 9h et
16h à 17h15



Tarif pour la semaine complète
(matin et soir inclus)

20 \$/semaine
30 \$/famille

Locaux et accueil des enfants

Locaux réguliers des groupes
Sous-sol du centre communautaire

Service de garde

Dans la cour de l'école Jeanne-Mance ou dans le centre communautaire en cas de pluie.



Locaux activités spéciales

Centre communautaire
Centre Récréatif
Chalet Prim'Eau
Vieux Couvent



Sorties du jeudi

*Les sorties du jeudi sont optionnelles

Camp	Date	Sortie	Coût CJ	Coût population
Camp 1	27 juin	Zoo sauvage de Saint-Félicien	25 \$	40 \$
Camp 2	4 juillet	Mille lieux de la colline	35 \$	50 \$
Camp 3	11 juillet	Parc Octopus	42 \$	57 \$
Camp 4	18 juillet	Moulin des Pionniers	30 \$	45 \$
Camp 5	25 juillet	Mégafun	30 \$	45 \$
Camp 6	1 août	Festival du bleuet	10 \$	30 \$
Camp 7	8 août	Musée du Fjord	32 \$	47 \$

Inscriptions jusqu'au mardi précédant la sortie.

*Tarif spécial pour les détenteurs du passeport du Zoo et du Moulin des Pionniers



Bon été!

Restez toujours à l'affût, des nouveautés et plus de détails paraîtront sur notre page Facebook au cours de la saison estivale.

Amusez-vous bien, mais soyez toujours prudents dans toutes vos activités!



Politique d'inscription

- Le coût de l'activité est payable en entier lors de l'inscription (possibilité de faire 2 paiements égaux à 1 mois d'intervalle).
- Les inscriptions sont payables par carte de crédit Mastercard ou Visa.
- Un minimum d'inscriptions est requis afin d'offrir les activités.
- Aucune inscription possible avant la date d'inscription. À partir du mardi 28 mai (résidents) et du 4 juin (non-résidents).
- Inscriptions en ligne ou par téléphone au 418-251-2116 p. 2230 ou 2244 à condition d'effectuer le paiement immédiatement par carte de crédit. Un reçu vous sera acheminé par courriel.
- Le paiement fait office d'inscription officielle.

Découverte-vélo

Camp de vélo de montagne 2024

Pour les jeunes débutants de 6 à 12-13 ans

2 juillet au 1^{er} août
(les mardis et jeudis de 9 h à midi
excluant le temps de transport)

80 \$/semaine
375 \$ camp complet

Inscription directement sur le site de la
ville de Saint-Félicien
ville.stfelicien.qc.ca

Service des loisirs de Saint-Félicien
418-679-2100 p.2256





Camps d'été

Golf Saint-Prime sur le Lac

Camp pour les jeunes de 5 à 13 ans

Informations et inscriptions

 golfstprimesurlelac
 <https://golfstprime.com/la-releve/>
 (418) 251-2831

GSP.
GOLF SAINT-PRIME SUR LE LAC



Ouverture de la plage

VENDREDI 21 JUIN 11 H

**Surveillance tous les jours dès l'ouverture, de 11h à 18h
jusqu'à la mi-août**

RÈGLEMENTS

Il est INTERDIT de :

- consommer des boissons dans des contenants EN VERRE;
- marcher sur les roches;
- fumer et vapoter;
- les chiens sont INTERDITS.



Bibliothèque

Nouvel horaire pour la saison estivale!

Lundi 12h30 à 16h30

Mardi 12h30 à 16h30 et 18h30 à 20h30

Mercredi 12h30 à 16h30 et 18h30 à 20h30

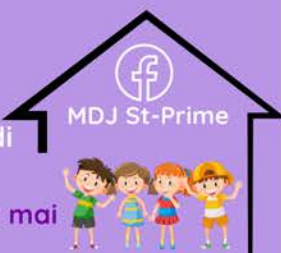
Jeudi 12h30 à 16h30



Maison de jeunes

À partir du 10 juin
Ouverture du lundi au jeudi
de 12h à 21h30

Assemblée générale annuelle le 28 mai
à 18h30 à la MDJ



Dekhockey

Pour information

 dekolac@hotmail.com

 dekolac

 (418) 618-1835



Vieux Couvent

30 mai Dévoilement programmation 2024-2025

1er juin Matt Holubowski

7 juin La route de l'interculturalité

8 août Soleil Launière

9-10-16-17-

23 et 24 août

Guylaine Tanguay

Pour plus d'informations ou pour réserver vos places
stprime.tuxedobillet.com

Activités estivales à venir

1er juin : Fête du voisinage et fête de la pêche

5 juin : Ouverture Musée de la Vieille fromagerie Perron

21 juin : Ouverture de la plage

24 juin : Début du camp de jour

5 juillet : Spectacle extérieur La Caravane en panne





CONCOURS PHOTOS - DÉFI PISSENLITS

Le comité embellissement et environnement de la Municipalité de Saint-Prime vous invite à participer à son concours photos. Faites-nous parvenir votre plus belle photo de votre terrain rempli de pissenlits.



PRIX DE
PARTICIPATION
MIEUX

POUR PARTICIPER

- Être résident de Saint-Prime
- Faire parvenir votre photo au reception@saint-prime.ca en indiquant votre nom et adresse
- Date limite pour l'envoi des photos : 14 juin 2024

Participez en grand nombre!



CORVÉE DE NETTOYAGE ANNUELLE

15 JUIN 2024
9H30 - 11 H30

Le comité embellissement et environnement de la Municipalité de Saint-Prime invite toute la population à participer à la corvée de nettoyage annuelle du Boisé du Curé. Nous travaillerons à éradiquer les concombres grimpants qui envahissent nos magnifiques sentiers.

Prix de participation

Que vous ayez 30 minutes ou 2 heures à nous offrir, nous sommes preneurs!! Apportez gants et râteaux si vous en avez, sinon, nous vous en fournissons!

Entrée du boisé près du Centre de la petite enfance Les Souriceaux

Boisé du Curé



PLANTATION SOCIALE



1^{er} juin 9h30

Se présenter au parc Tanguay, au coin des rues Lamontagne et Tanguay

UNE INVITATION DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

ENVIRON 400
ARBRES À
PLANTER

Prix de participation à la fin de l'activité!



À surveiller!



Encore une fois cette année, le concours "Embellissons notre façade" sera proposé à toute la population. Ce concours se veut un moyen d'inciter les citoyens à décorer la façade de leur maison avec des végétaux!

Concours Concours Concours
EMBELLISSONS NOTRE FAÇADE!

Critères

- Être résident de Saint-Prime
- Terrain en façade aménagé avec des végétaux
- Avoir des plantes comestibles
- Avoir la Rudbeckia - fleur emblème de St-Prime - *un atout*



Détails à venir! Surveillez notre page Facebook





MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2024-03 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2017-03 de manière à adapter le cadre normatif de zonage des zones 3R et 13V, à réglementer les roulottes de parc et les roulottes en zone 13V ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, 28 mai 2024 à 18 h 30 à l'édifice municipal situé au 599, rue Principale, Saint-Prime. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications qui seront apportées au règlement de zonage. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Prime à l'adresse suivante : www.saint-prime.ca.

4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet concerne toutes les zones de villégiature (1V à 13V), toutes les zones récréatives (1REC à 3REC), toutes les zones agroforestières (1AF et 2AF), toutes les zones forestières (1F et 2F) et la zone résidentielle 3R (rue des Cornouillers) ainsi que toutes les zones contiguës à ces zones.

La description ou l'illustration des zones peut être consultée au bureau de la municipalité.

Résumé projet

Modifier le règlement de zonage numéro 2017-03 de manière à adapter le cadre normatif de zonage des zones 3R et 13V, à réglementer les roulottes de parc et les roulottes en zone 13V.

Donné à Saint-Prime, ce 15^e jour du mois de mai 2024.

Claudia Gagnon

Greffière-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'Écho municipal, édition du 15 mai 2024)

IMPORTANT

Permis de construction ou rénovation



Prendre de l'avance...

**ça tombe sous le
sens!**

Prendre note.

**Fermeture du Service de l'urbanisme
22 au 26 juillet 2024**

DISTRIBUTION

DU compost

**23-24 MAI
9H - 16H**

201, RUE DU PARC-INDUSTRIEL

QUANTITÉ DE 100 LITRES PAR ADRESSE CIVIQUE
C'est l'équivalent de 5 chaudières de 5 gallons.

01

02

APPORTEZ VOTRE PELLE ET VOS CONTENANTS

Tout type de contenant est accepté. Utilisez ce que vous avez à la maison!

03

**VOUS NE POUVEZ PAS RÉCUPÉRER DU COMPOST
POUR PLUS D'UNE ADRESSE CIVIQUE À LA FOIS**

Pour des raisons de logistique et afin de permettre à tout le monde d'avoir une part égale de compost.

04

UTILISEZ-LE DANS VOS JARDINS ET PLATES-BANDES

Ce compost a été échantillonné et analysé en laboratoire selon des méthodes accréditées au Québec et est sans danger pour vos potagers et fleurs.

Votre piscine est-elle sécuritaire?

La Municipalité de Saint-Prime, comme toutes les autres municipalités du Québec, est responsable de l'application du Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles. Ce règlement vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées, démontables ou gonflables afin de prévenir les noyades.

Comment valider si vos installations respectent la réglementation provinciale?



Grilles d'auto-évaluation
disponibles sur notre site Internet dans la section Citoyen/Règlements

Pour toutes questions ou renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le service d'urbanisme.

Je sécurise ma piscine, c'est ma responsabilité!